



## **RAPPORT D'ACTIVITES 2013** **(VERSION ACCESSIBLE)**

*de la Communauté de communes  
du Grand Pic Saint-Loup*



*Version « accessible » du Journal trimestriel, conforme au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA) selon la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

**Les communes du Grand Pic Saint-Loup** : Assas – Buzignargues - Causse-de-la-Selle - Cazevieille - Claret - Combaillaux - Ferrières les Verreries - Fontanès - Guzargues - Lauret - Les Matelles - Le Triadou - Mas-de-Londres - Murles - Notre-Dame-de-Londres - Pégairolles-de-Buèges - Rouet - Saint-André-de-Buèges - Saint-Bauzille-de-Montmel - Saint-Clément-de-Rivière - Sainte-Croix-de-Quintillargues - Saint-Gély-du-Fesc – Saint-Hilaire-de-Beauvoir - Saint-Jean-de-Buèges – Saint-Jean-de-Cornies - Saint-Jean-de-Cuculles - Saint-Martin-de-Londres - Saint-Mathieu-de-Tréviès - Saint-Vincent-de-Barbeyrargues - Sauteyrargues - Teyran - Vacquières - Vailhauquès - Valflaunès - Viols-en-Laval - Viols-le-Fort

## Les faits politiques marquants

### Intégration de trois nouvelles communes

Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 août 2012, les communes de Buzignargues, Saint-Hilaire-de-Beauvoir et Saint-Jean-de-Cornies, qui appartenaient à la Communauté de communes Ceps et Sylves, ont rejoint la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup au 1er janvier 2013, portant ainsi le nombre de communes à 36, et la population à 45 724 habitants (population légale 2013).

### Adoption de la future répartition des délégués par commune au sein du Conseil

Les lois des 16 décembre 2010 et 31 décembre 2012 ont défini la nouvelle répartition des délégués des communes dans les communautés de communes : celle-ci peut se faire par un accord entre les membres du Conseil, dans les conditions de majorité qualifiée habituelles ( $\frac{2}{3}$  au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population de l'EPCI, ou  $\frac{1}{2}$  des conseils municipaux représentant les  $\frac{2}{3}$  de la population). A défaut d'accord, la répartition se fait selon un barème prévu par la loi. Le 19 mars 2013, le Conseil de communauté a adopté à l'unanimité la représentation suivante :

Nombre d'habitants dans la commune	Nombre de délégués par commune	Nombre total de délégués
Jusqu'à 500	1	19
Entre 501 et 1 500	2	18
Entre 1 501 et 3 000	3	12
Entre 3 001 et 4 500	4	4
Entre 4 501 et 6 000	5	10
Entre 6 001 et 7 500	6	0
Plus de 7 500	7	7
<b>Total</b>	-	<b>70</b>

Tableau 1 : future répartition des délégués au Conseil

L'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 2013 a constaté l'approbation de cette représentation par la majorité qualifiée des communes, prévue à l'article L 5211-6 du CGCT, et précisé le nombre de sièges attribués à chaque commune, en fonction des chiffres de la population municipale en vigueur au 1er janvier 2013, à savoir :

<b>Commune</b>	<b>Population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>Nombre de sièges</b>
Saint-Gély-du-Fesc	8 821	7
Saint-Clément-de-Rivière	4 987	5
Saint-Mathieu-de-Trévières	4 686	5
Teyran	4 427	4
Saint-Martin-de-Londres	2 370	3
Vailhauquès	2 366	3
Les Matelles	1 677	3
Assas	1 529	3
Combailaux	1 430	2
Claret	1 389	2
Viols-le-Fort	1 157	2
Saint-Bauzille-de-Montmel	940	2
Valflaunès	709	2
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	689	2
Saint-Jean-de-Cornies	673	2
Sainte-Croix-de-Quintillargues	606	2
Lauret	563	2
Mas-de-Londres	482	1
Notre-Dame-de-Londres	479	1
Guzargues	477	1
Saint-Jean-de-Cuculles	468	1
Vacquières	427	1
Le Triadou	403	1
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	365	1
Sauteyrargues	354	1
Causse-de-la-Selle	337	1
Murles	294	1
Fontanès	282	1
Buzignargues	261	1
Viols-en-Laval	210	1

Commune	Population municipale en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Nombre de sièges
Saint-Jean-de-Buèges	206	1
Cazevieille	184	1
Ferrières-les-Verreries	63	1
Rouet	58	1
Saint-André-de-Buèges	55	1
Pégairolles-de-Buèges	49	1
<b>Total</b>	<b>44 473</b>	<b>70</b>

Tableau 2 : attribution des sièges à chaque commune en fonction du nombre d'habitants

### Création d'un EPIC pour l'Office de tourisme intercommunal

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité (délibération du 19 février), la création d'un EPIC Tourisme et Loisirs en Grand Pic Saint-Loup pour participer à la mise en œuvre du Pôle d'Excellence Rurale « Excellences en Grand Pic Saint Loup » et exercer les missions d'Office de tourisme ainsi que diverses autres actions définies dans ses statuts. Ces statuts ont été approuvés par délibération du Conseil communautaire le 17 septembre.

Le Conseil communautaire a désigné les 11 membres titulaires et les 11 membres suppléants qui siégeront au sein du comité directeur de l'EPIC (délibération du 29 octobre) :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre RAMBIER	Simone DONATI
Alain GUILBOT	Jean-Louis RODIER
Antoine MARTINEZ	Michèle LERNOUT
Alain BARBE	Jacques GRAU
Elisabeth CAPILLON	Jacqueline GOUDOUNÈCHE
Frédéric ANQUETIL	Véronique TEMPIER
Gilles MAZEL	Jacques DAUDE
Martine DURAND	Philippe DOUTREMEPUICH
André LEENHARDT	Gilbert GRAVEGEAL

Titulaires	Suppléants
Robert YVANEZ	Daniel FLOUTARD
Yves GRUVEL	Francis JEANJEAN

[Tableau 3 : membres du Comité directeur de l'EPIC](#)

Il a également autorisé son Président à solliciter la désignation du représentant du Comité Régional du Tourisme (CRT) et celui d'Hérault Tourisme auprès des Présidents de ces deux instances et décidé que les représentants des professionnels du territoire seront désignés par l'association des professionnels à créer suite à la dissolution de l'association Office de Tourisme.

### Pose de la première pierre de la piscine communautaire

Le 22 février, Alain Poulet, président de la Communauté de communes, lançait officiellement le chantier de la première piscine de la région construite en partenariat public-privé, avec les partenaires et financeurs annoncés du projet : Auxifip – filiale du Crédit Agricole, la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières, l'Etat, le Conseil général et la Région Languedoc-Roussillon.

Auxifip a construit l'équipement et en assurera la maintenance, tandis que la Communauté de communes en a aménagé les accès, parking, réseaux et abords.

### Délégation de service public pour la piscine

La Communauté de communes ayant décidé de réaliser sa piscine intercommunale à Saint-Mathieu-de-Trévières, en bordure du quartier des Champs noirs, elle a signé un contrat de partenariat (PPP) avec la société AUXIFIP en 2012. Le Conseil communautaire du 19 février 2013 a approuvé le principe de la délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement.

### Agenda des manifestations

Deux agendas ont été édités en 2012 par la Communauté de communes :

- Les Floréales, au printemps,
- Les Rendez-vous, à l'automne.

Ils ont permis de diffuser largement l'information sur les événements organisés par la Communauté de communes et par les associations subventionnées par la Communauté.

Ces agendas ont été diffusés dans les locaux de l'Office du tourisme du Grand Pic Saint-Loup à Saint-Mathieu-de-Trévières et à Saint-Martin-de-Londres mais aussi sur les sites de la Halle du Verre, Cambous, et au musée du Pic Saint-Loup, ainsi que dans les lieux recevant du public (mairies, bibliothèques).

## Information du public sur les fonds de concours « petit patrimoine » attribués aux communes

Pour donner une meilleure visibilité à la politique menée par la Communauté de communes en direction des communes en matière de restauration de leur petit patrimoine, le règlement d'attribution des fonds de concours a été modifié : désormais, un panneau d'information fourni par la Communauté de communes et indiquant le co-financement, doit être apposé pendant les travaux, dès lors que le montant du fonds de concours est égal ou supérieur à 10 000 €.

## Gestion des services

### Nouvelle organisation des services

Suite à l'approbation du Projet de Territoire de la Communauté de communes par le Conseil de communauté du 18 octobre 2011, un nouvel organigramme a été défini et mis en place, avec une organisation en pôles : 4 pôles ressources, et 4 pôles opérationnels, chacun des pôles opérationnels correspondant à un axe de développement de ce Projet de Territoire.

Trois entreprises ayant été retenues dans un 1er temps à l'issue de l'appel d'offres, c'est l'offre de Vert Marine qui a finalement été choisie en Conseil communautaire le 29 octobre 2013, au regard de l'équilibre économique de la délégation et de la qualité du service proposé aux usagers.

La délégation de service public, conclue pour une période de 6 ans, comporte les missions suivantes :

- organisation de la baignade publique dans les divers bassins et leurs espaces annexes,
- accueil des groupes (scolaires du 1<sup>e</sup> et du 2<sup>e</sup> degré, le cas échéant clubs et associations) pendant les créneaux horaires réservés à cet effet,
- accueil de tout autre type de groupes (centres de loisirs, comités d'entreprise, etc...), sur les créneaux d'ouverture au public,
- surveillance et encadrement des séances pédagogiques à destination des élèves des établissements scolaires du premier degré,
- développement des activités de détente et de loisirs.

Au-delà de la bonne gestion des installations, cette offre constitue un très bon projet d'exploitation, avec une large amplitude d'ouverture au public, et une réponse de qualité aux contraintes de service public, en particulier pour les scolaires. Côté coûts, pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 470 934 € HT, et des charges d'exploitation de 1 027 583 € HT, le coût moyen annuel pour la Communauté de communes (comprenant les scolaires du 2<sup>e</sup> degré) se monte à 336 174 € HT.

## Mise en place de la carte pass'pic

La création d'une carte pass'pic, destinée à offrir des tarifs préférentiels aux habitants de la Communauté de communes pour l'accès à la piscine intercommunale, a été validée par les élus lors du Bureau du 9 juillet (validité : 3 ans, gratuité, distribution par les communes). Elle pourra progressivement être utilisée pour les autres équipements de la communauté de communes (déchetteries, équipements culturels...).

## Prise en charge des transports pour l'apprentissage de la natation

Une délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre a approuvé la modification des statuts permettant la prise en charge par la Communauté, dans le cadre de l'apprentissage de la natation, d'un service pour le transport des élèves des classes maternelles et primaires du territoire.

## Délégation de service public pour les crèches

La Communauté de communes avait souhaité mettre en concordance le soutien financier apporté aux multi-accueils avec l'évolution de la réglementation et optimiser le financement de ces établissements. Elle a décidé en 2012 le lancement d'une procédure de commande publique dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Par délibération du 21 mai 2013, le Conseil communautaire a approuvé le recours à une délégation de service public pour l'exploitation de ses quatre structures multi-accueil.

Sur les cinq dossiers de candidature reçus (Ile aux Enfants, Crèches de France, Loisir Education et Citoyenneté Grand Sud, Familles Rurales 34 et Association des Pupilles PEP 34), quatre ont été retenus, celui de Familles Rurales 34 étant irrecevable.

Après analyse des offres, des négociations ont été engagées avec trois d'entre elles. Après deux phases de négociation, compte-tenu de la qualité du service proposé aux usagers et de l'équilibre économique envisagé de la délégation, il a été proposé au Conseil communautaire d'approuver le choix de l'association Ile aux Enfants comme délégataire pour l'exploitation des quatre multi-accueils, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2014.

## Vente de terrains sur la zone de Saint-Sauveur

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est propriétaire de 90.149 m<sup>2</sup> situés sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière sur le site de St-Sauveur. Le Conseil de communauté a décidé dès 2010 la cession de ces terrains.

Les acquéreurs prévus initialement n'ayant pas donné suite, les promesses de vente ne sont intervenues qu'en 2013. Une première promesse a été signée le 26 juin 2013 avec la société ICADE SANTE portant sur la cession de 12 927 m<sup>2</sup> de terrains en vue de l'extension des cliniques

du Pic Saint Loup, exerçant des activités de soins de suite polyvalents ainsi que celle de Saint Clément, établissement de post-cure psychiatrique.

Une deuxième promesse a été signée avec la société Saint Sauveur Aménagement le 22 octobre 2013 pour la cession du solde des terrains soit 77 222 m<sup>2</sup>. Ces terrains devraient accueillir un parc à vocation sportive avec tennis, équitation et hébergement. Le prix total des cessions est de 6 441 400 €.

## Signature d'un contrat de territoire avec le Conseil Général de l'Hérault

La Communauté de communes et le Conseil Général de l'Hérault ont signé un contrat de projet d'une durée de 3 ans (2013-2015) afin de formaliser leur partenariat en matière de politique d'aménagement du territoire. Le document d'orientation de ce contrat définit les objectifs partagés à atteindre pour la période. Il prévoit en annexe une programmation d'actions, dont la mise en œuvre devra s'engager en 2013. Pour chacune des actions, le document détermine la maîtrise d'ouvrage, et définit les engagements financiers réciproques des parties en présence.

Le coût total de cette programmation 2013 est de 4 509 240 € HT, avec un financement du Département à hauteur de 1 459 276 €, et de la Communauté de Communes de 2 411 870 €.

## Démocratie communautaire

En 2013 se sont tenus onze Bureaux et onze Conseils communautaires, au cours desquels les élus ont voté 234 délibérations.

## Aménagement et préservation du territoire

### Gestion de la ressource en eau

#### Nouvelles ressources en eau potable à Saint-Clément de Rivière

L'urbanisation se poursuit sur Saint-Clément de Rivière (notamment sur le secteur sud), et la ressource en eau actuelle commence à montrer ses limites. Afin de répondre à ces besoins croissants, les démarches administratives pour la mise en place du nouveau forage de la Buffette se sont poursuivies en 2013. L'objectif de fin des travaux de forage et de canalisations en 2017 reste inchangé.

#### Schémas directeurs d'alimentation en eau potable et de desserte en eau brute

L'élaboration du schéma directeur d'eau potable de Saint-Jean-de-Buèges s'est poursuivie, avec l'étude des ressources potentielles et la proposition de scénarios. Il se conclura en 2014 par l'établissement du schéma et du programme de travaux. Sans attendre ses conclusions, une



chloration automatisée a été mise en place pendant l'été 2013, suite aux analyses bactériologiques défavorables relevées en 2011.

Les schémas directeurs pour l'eau potable et pour l'eau brute seront lancés en 2014. Leur périmètre d'étude couvrira l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. L'année 2013 a permis de s'assurer des financements nécessaires. Le Conseil Général participera pour 30 % aux deux schémas, l'Agence de l'Eau finançant pour sa part le schéma d'eau potable à hauteur de 50 %.

## Protection de l'environnement

### Convention avec le Conservatoire des espaces naturels

Le CEN L-R est une association régionale agréée au titre de la protection de l'environnement, qui œuvre pour la préservation d'espaces naturels et semi-naturels - notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.

Pour sa part, la Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence Protection et mise en valeur de l'environnement, a décidé d'accentuer son action de développement durable en matière de gestion de la ressource en eau, des déchets, de mise en valeur des sites et des paysages, des énergies renouvelables, des activités de pleine nature et des espaces naturels. Compte tenu de leurs convergences, la Communauté de communes et le CEN L-R ont résolu de structurer leur collaboration dans le cadre d'une convention générale, approuvée par le Conseil communautaire du 21 mai 2013.

### Convention de partenariat pour l'élaboration d'un Plan massif de protection de la forêt

Suite à l'incendie qui a ravagé plus de 2500 hectares de garrigues en 2010, un programme d'études, soutenu par l'Etat, avait été lancé, qui prévoyait d'une part la réalisation d'une étude bilan et perspectives de réhabilitation suite à l'incendie et d'autre part la mise à jour et l'extension du PMPFCI (Plan Massif de Protection des Forêts Contre les Incendies) Pic St Loup réalisé en 2006. Un périmètre cohérent des massifs forestiers, s'affranchissant des limites administratives, a été défini avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, pour l'étude de l'extension du PMPFCI. Ce périmètre intègre une partie des territoires de communes limitrophes du Grand Pic Saint-Loup membres de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Une convention de partenariat a été signée entre les trois structures intercommunales, pour l'élaboration de ce plan.

### Validation du Docob Natura 2000 Hautes garrigues du Montpelliérais et animation

L'élaboration du document de gestion du site, commencée en 2011, a reposé sur une importante concertation. En 2013, les groupes de travail ont défini les objectifs de gestion, validés lors d'un comité de pilotage en avril, et le cahier des charges des actions a été arrêté. En

septembre, le Comité de pilotage a validé le Document d'objectifs (Docob) dans son ensemble. Ce Docob a été approuvé par le Préfet.

Le Grand Pic Saint-Loup a souhaité poursuivre son implication dans le programme Natura 2000. Depuis octobre 2013, la communauté de communes anime le Docob du site. Parmi les premières mesures du plan d'actions, une lettre Natura 2000 a été réalisée et distribuée dans les boîtes aux lettres de toutes les communes concernées - et le périmètre du site a été mis à jour.

### **Animation du Docob Natura 2000 Pic Saint-Loup**

Pour sa première année d'animation, plusieurs actions du Docob ont été mises en place :

- animations auprès de scolaires afin de présenter les enjeux du site dans les écoles du territoire concernées,
- rédaction d'un plan agro-environnemental
- signature de trois contrats avec des agriculteurs afin de préserver les enjeux du site,
- réalisation d'une lettre d'information à l'attention des habitants et des acteurs locaux.

Le 16 décembre, le Comité de pilotage a dressé le bilan de cette première année et défini les actions pour l'année 2014.

## **Valorisation du territoire**

### **Projet d'acquisition des terrains du Ravin des Arcs**

La Communauté de communes a poursuivi sa politique de préservation des espaces naturels, pour des zones à fort enjeu environnemental. Lors du Conseil communautaire de novembre, elle a émis un avis favorable pour l'acquisition de parcelles situées dans le site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais au Ravin des Arcs.

### **Lancement de la démarche de candidature pour l'adhésion à la charte de Fontevraud**

La Charte Internationale de Fontevraud a été élaborée sous l'impulsion de l'Interprofession InterLoire et de la « Mission du Val de Loire ». Dès 2009, le territoire du Grand Pic Saint-Loup s'est intéressé à cette démarche, qui a pour ambition d'inciter tous les acteurs des territoires viticoles à s'engager dans des démarches paysagères volontaires et concertées, conjuguant l'optimisation de la production viticole et la valorisation culturelle et touristique de ces paysages, dans le cadre d'un réseau international d'excellence.

Plusieurs années ont été nécessaires pour réunir les conditions de l'engagement du Grand Pic Saint-Loup dans un projet d'adhésion. Le plan de financement ayant été bouclé en 2012, avec l'engagement de l'Europe (FEDER), du Conseil Régional et du Conseil Général, le bureau d'études Territoires et paysages a été retenu, dans le cadre d'une mission d'accompagnement vers l'adhésion à la charte. Il a établi un diagnostic du territoire validé début 2014.

### Avis sur le Plan départemental de prévention et gestion des déchets non dangereux

Le Conseil Général de l'Hérault a adressé à la Communauté de communes un exemplaire du projet de Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) dans lequel il s'est engagé. Après étude par la commission Environnement et examen en séance du Conseil communautaire, la Communauté de communes a émis un avis favorable sur ce projet, assorti de plusieurs remarques :

- maintien de la capacité de l'usine d'incinération de Lunel-Viel à 120 000 tonnes à l'instar de la délibération du SMEPE du 5 juin 2013,
- demande que l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Castries soit fermée au plus tard en 2019 à l'issue de la deuxième autorisation d'exploiter, si elle est renouvelée, et recherche de solutions alternatives pour 2019 et 2025.

D'autre part, la Communauté de communes regrette que les objectifs quantifiés par habitant ne soient pas différenciés par typologie de territoire (urbain, semi-rural, rural), alors que cette typologie amène des disparités en matière de production de déchets verts ou de bois (inhérentes à notre type d'habitat pavillonnaire), éloignant notre territoire des objectifs fixés.

### Nouvelle filière de collecte pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les DEEE sont répartis en 5 flux principaux :

- Gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs...
- Gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, four...
- Petits appareils ménagers : téléphonie, informatique hors écrans, outillage, jouets électriques...
- Ecrans d'ordinateur, de téléviseur...
- Lampes (collecte déjà effective dans toutes les déchetteries du Grand Pic Saint-Loup).

Pour la collecte de ce type de déchets variés et de composition complexe, la Communauté de communes a mis en place des conteneurs spéciaux dans les déchetteries de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran et Combaillaux. Celles de Saint-Mathieu-de-Trévières et Notre-Dame-de-Londres seront équipées début 2014.

### Réalisation d'un guide du tri

Ce Guide est une première en Grand Pic Saint-Loup. Edité par la Communauté de communes, il se veut un outil simple et pratique pour accompagner la gestion raisonnée des déchets : bien trier les emballages pour permettre leur recyclage, avoir recours aux déchetteries du territoire, s'essayer au compostage... abondamment illustré, il contient toutes les informations relatives au tri pour l'ensemble du territoire : consignes de tri, organisation des collectes, modalités d'accès aux déchetteries, filières de recyclage, astuces et bons réflexes pour réduire les coûts de collecte et de traitement.

En complément du guide, un encart Commune permet de retrouver des indications spécifiques à la collecte des déchets pour chaque commune : jours de passage en porte à porte, localisation des colonnes d'apport volontaire verre, papier et éventuellement recyclable.

Les versions numériques du guide et des encarts, régulièrement mis à jour, sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de communes.

### **Elargissement de la redevance spéciale**

Le Conseil communautaire du 28 juin 2012 a instauré la Redevance Spéciale en sus de la TEOM en direction des professionnels non exonérés, pour leurs déchets assimilés aux déchets ménagers. Cette Redevance Spéciale s'applique aux professionnels ou collectivités qui dépassent le seuil de :

- 1 bac de 750 litres d'Ordures Ménagères collecté 2 fois par semaine,
- 1 bac de 750 litres d'Emballage Ménager Recyclable collecté 1 fois par semaine.

Une centaine d'entreprises ou de collectivités concernées ont été répertoriées, avec un échéancier de mise en place en deux temps :

- en 2012 pour application au 1er janvier 2013 : lancement de la Redevance Spéciale auprès des 16 producteurs importants. Après rencontre de ceux-ci, cinq d'entre eux sont passés sous le seuil d'assujettissement. Le montant de cette Redevance s'est établi à 61 512 € en 2013,
- en 2013 pour application au 1er janvier 2014 : contractualisation avec l'ensemble des producteurs concernés (80 producteurs recensés, 16 professionnels ou établissements publics assujettis).

## **Développement économique**

### **Soutien de l'activité économique**

#### **Adhésion au syndicat mixte de la filière viande de l'Hérault**

La Communauté de communes, sollicitée en octobre 2011 pour adhérer au syndicat mixte de gestion de l'abattoir de Pézenas, avait donné son accord. L'objectif de ce syndicat étant de favoriser la valorisation des produits de la filière élevage du département de l'Hérault et des zones limitrophes.

Par délibération en date du 18 juin 2013 elle a approuvé les statuts du Syndicat Mixte Filière Viande de l'Hérault, adhéré à ce syndicat et désigné ses représentants.

#### **Soutien de manifestations éco-artisanales**

La Communauté de Communes participe à la mise en avant des entreprises du Grand Pic Saint-Loup en accompagnant, techniquement et financièrement, les initiatives de chefs d'entreprises

ou d'associations valorisant les savoirs faire locaux. L'objectif est d'entretenir des dynamiques propices à l'essor de ce territoire. C'est ainsi qu'elle a soutenu plusieurs manifestations relevant du champ de l'économie : Journée portes ouvertes sur le parc d'activités Plaine de Lacan-Orthus à Sauteyrargues, Marché des Potiers aux Matelles, Salon Artisans – Commerçants – Entreprises à Saint Gély du Fesc, Salons Artisanat d'Art à Assas et à Saint-Gély-du-Fesc ...

### **Harmonisation des bases minimum de la CFE sur le territoire**

Les bases minimum d'imposition pour la contribution foncière des entreprises (CFE) n'étant pas harmonisées sur le territoire de la Communauté de communes, générant des disparités importantes entre les redevables, le Conseil communautaire a décidé lors de sa séance du 17 septembre de fixer un montant de base minimum pour l'ensemble du territoire. En décembre, l'Assemblée Nationale a adopté le Projet de loi de finances, dont un des articles (article 57) portait sur les montants de base minimum. Ces montants ont été intégrés dans le barème à appliquer sur le territoire de la Communauté de communes, après avis de sa Commission des finances :

- 500 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €,
- 1 000 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 000 et 32 600 €,
- 1 600 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 32 000 et 100 000 €,
- 1 800 € pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €.

### **Participation à une étude sur l'urbanisme commercial**

La Communauté de Communes, très attachée aux grands équilibres de son territoire, a pris part à une étude réalisée à l'échelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Montpellier, visant à analyser les dynamiques commerciales de son territoire et plus largement de celui de l'aire montpelliéraine avec lequel il s'imbrique.

Le diagnostic est riche d'enseignements. Les grandes évolutions mises en évidence seront demain d'une aide précieuse dans la préservation de l'équilibre commercial de notre territoire.

### **Permanences de la Chambre de Commerce et d'industrie**

Ces permanences mensuelles sont organisées sur les communes de Saint-Gély-du-Fesc et de Saint-Mathieu-de-Trévières. La Communauté de communes, dans la droite ligne de son action en faveur du développement économique, est à l'initiative de celle de Saint-Mathieu-de-Trévières, qui se tient à l'Hôtel de la Communauté, en collaboration étroite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Montpellier. La présence régulière d'un agent de la Chambre de commerce et d'industrie, en mesure d'apporter des informations et conseils prenant en compte le contexte économique local, est un véritable plus pour les entreprises du territoire, qui avaient exprimé le besoin d'une action en ce sens.

## Développement touristique

### Dynamique du Pôle d'excellence rurale

Profitant de l'impulsion générée par le label pôle d'excellence rurale attribué à la Communauté de communes par l'Etat, celle-ci a souhaité s'inscrire dans une dynamique plus large de développement économique (favoriser le maintien d'activités existantes et le développement de nouvelles activités : restauration, hébergement, prestation de services ...), et ainsi contribuer à affirmer la pertinence de la destination Pic Saint-Loup.

Un premier programme d'actions a été arrêté, qui se déploiera en 2014 et 2015.

### Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chai des Matelles

Le siège actuel de l'office de Tourisme Intercommunal se trouve à l'Hôtel de la Communauté, dans des locaux peu adaptés à la réception du public et au rayonnement que l'on peut attendre d'un équipement de ce type. C'est pourquoi la Communauté de communes a décidé, après délibération, d'aménager en Office du Tourisme le chai vigneron dont elle est propriétaire aux Matelles. Ces locaux, situés en bordure de la route départementale qui traverse le village médiéval, sont parfaitement identifiables, lisibles et accessibles.

Une consultation a été lancée en juin pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre, suivie d'une négociation durant l'été. Le marché a été attribué à l'équipe de Maîtrise d'œuvre AVIANIGAL associée à CAEP, Bureau d'études techniques pluridisciplinaire, pour un montant de 22 960 € HT.

Les phases de diagnostic et d'avant-projet sommaire se sont achevées en décembre, pour une surface de 250 m<sup>2</sup> environ, un budget travaux estimé à 300 000 € HT avec un objectif d'ouverture pour la saison touristique 2015.

## Accueil des entreprises

### Fin de la convention d'aménagement de La Liquière

Le parc d'activités La Liquière sur la commune de Saint-Martin-de-Londres a été initié par la Communauté de Communes Séranne – Pic Saint-Loup, en étroite collaboration avec la Société d'Economie Mixte Hérault Aménagement. La Convention liant aujourd'hui la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup à Hérault Aménagement arrivant à son terme fin 2013, la Communauté de Communes a décidé de reprendre à sa charge cette opération d'aménagement.

La première phase étant aujourd'hui commercialisée à 80%, la Communauté de Communes envisage d'ores et déjà une extension de ce parc d'activités. Une deuxième phase, d'une surface similaire à la première (environ 4,5 ha), est actuellement à l'étude. Elle permettra à terme

l'installation de nouvelles entreprises, confortant ainsi le développement économique du Bassin de Londres.

### Développement de l'Ecoparc Bel Air

Après plusieurs années moroses en matière d'implantation d'entreprises, plusieurs porteurs de projet ont acquis des parcelles sur l'Ecoparc Bel Air en 2013. De son côté, la Communauté de Communes poursuit le développement de ce parc d'activités. Dans ce cadre, ont été réalisés dans l'année :

- les travaux de préfiguration d'une deuxième entrée, qui deviendra à terme l'accès principal du parc d'activités. Cette entrée ouvre de nouvelles perspectives pour les entreprises qui seraient intéressées par des terrains jouxtant cette voirie de desserte,
- la signature d'une convention avec le Conseil Général de l'Hérault portant sur la promotion et la commercialisation de ce parc d'activités. Dans ce cadre, de nouvelles études de préfiguration des phases ultérieures à aménager ont été également prévues. Elles seront primordiales pour le devenir de l'Ecoparc (travaux, gestion ...).

### Etudes préalables sur la zone du Triadou

La Communauté de communes a acquis une cinquantaine d'hectares aux abords directs de l'échangeur de la Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (LIEN). Ce tracé est devenu en quelques années un axe routier très fréquenté, transformant ce point d'accès à notre territoire en véritable porte d'entrée stratégique.

Souhaitant ne pas brader ou hypothéquer le devenir de cet espace à préserver et valoriser, la Communauté de communes mène des études préalables à tout éventuel aménagement, l'objectif étant d'identifier les sensibilités et opportunités du site. En fonction des résultats attendus en 2014, la Communauté de communes pourra envisager la mise en œuvre d'un projet de valorisation et de présentation du territoire, dans le plus grand respect du site et des paysages.

## Infrastructures et services de proximité

### Développement des infrastructures

#### Construction de la piscine intercommunale

Cet équipement avait été inscrit au Projet de territoire de la Communauté de communes, adopté en octobre 2011. La piscine a été réalisée dans le cadre d'un partenariat public-privé avec Auxifip, filiale du Crédit Agricole, qui a confié l'opération au promoteur ADIM Languedoc-

Roussillon. L'agence Coste Architectures a conçu l'ouvrage, SOGEA Sud l'a construit, et Vinci Facilities assurera sa maintenance pendant 20 ans. Les abords, voiries, parkings, réseaux et espaces verts ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

La profondeur variable du bassin intérieur de 25 mètres, avec cinq lignes de nage, permet toutes les pratiques : natation sportive, baignade ou remise en forme. Le bassin est accessible aux personnes à mobilité réduite. La pataugeoire, équipée de jeux d'eau, dispose d'un espace individualisé dans la halle bassin. Le bassin extérieur est équipé de deux lignes de nage de 20 mètres. Chauffé et ouvert à la belle saison, il dispose d'une zone balnéo-ludique de faible profondeur. Une aire de jeux interactive zéro profondeur jouxte le bassin extérieur.

L'agence montpelliéraine Coste Architectures, spécialiste de l'éco-architecture aquatique, a tiré le meilleur parti de la situation remarquable de l'équipement, au pied du Pic Saint-Loup. Le bâtiment s'organise en trois volumes, liés par une grande toiture courbée, et conjugue performance énergétique, qualité paysagère, esthétique et confort.

### **Performance environnementale**

- grands espaces vitrés, isolation extérieure et menuiseries aluminium pour une réduction de 20% des dépenses d'énergie,
- chauffage du bâtiment et de l'eau des bassins pour 60 à 70% par chaufferie bois, appoint avec une chaudière gaz,
- panneaux solaires en toiture produisant 45% des besoins en eau chaude sanitaire,
- filtration de l'eau par verre activé permettant une économie d'eau de 30%,
- régulation de la ventilation pour une bonne hygrométrie, et une réduction de la déperdition calorifique.

### **Qualité paysagère**

- orientation sud-est pour la luminosité, adoucie en été par des casquettes bloquant les UV à l'ouest, avec large vue sur le Pic Saint-Loup,
- accès piétonniers convergeant vers le hall d'entrée depuis la future ZAC des Roches noires et les parkings.

### **Matériaux « nature »**

- murs de clapas en pierre sèche,
- charpente bois apparente, traitée contre l'humidité, dans la halle bassin,
- plage minérale extérieure.

### **Confort des usagers**

- ventilation naturelle en été par les grandes portes de la façade vitrée et les châssis,
- plafond acoustique et panneaux muraux bois contre la réverbération du son,
- séparation des flux entrée/sortie pour concilier accueil et impératifs d'hygiène.

### **Coût de réalisation**

- Partenariat public-privé piscine (valeur actualisée) : 8 640 000 €
  - coût construction : 6 784 000 €
  - honoraires de conception : 775 000 €



- assurances et garanties : 166 000 €
- aléas et frais liés au montage : 591 000 €
- frais financiers : 324 000 €
- Maîtrise Communauté : de communes  
abords, accès, parkings, réseaux : 1 018 000 €
- Total : 9 658 000 € HT

### Subventions pour la construction et les abords de la piscine

Un million d'euros avaient été attribués par le Conseil général de l'Hérault pour ce projet (votés en 2011 et 2012), et 40 000 € par Robert Lecou, député, sur sa réserve parlementaire. En 2013, Frédéric Roig a alloué au projet 11 100 € au titre de sa réserve parlementaire.

Le financement annoncé par le Conseil régional lors de la pose de 1ère pierre n'a pas été confirmé.

### Lancement du chantier du pôle rugby

Les études préalables lancées en 2012 ont abouti début 2013. Le Conseil communautaire a autorisé le lancement du marché de construction en février 2013, et validé le montant des travaux estimé à 3 110 000 € HT en juin 2013. Les marchés de travaux ont été lancés au printemps pour le programme d'équipements défini avec l'Ecole de rugby du Pic Saint-Loup, principale utilisatrice des installations. Le premier coup de pelle a été donné en juillet 2013.

Le pôle sportif comportera :

- un terrain de grand jeu engazonné,
- un terrain de grand jeu synthétique éclairé et ceinturé d'une piste d'athlétisme de 400 mètres, 4 couloirs, avec partie droite de 120 mètres pour le sprint et fosse de saut,
- un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> de plain-pied, accueillant six vestiaires joueurs avec sanitaires et douches dont deux accessibles PMR, des locaux arbitres, des locaux techniques de fonctionnement et d'exploitation, de rangement, des sanitaires, les locaux associatifs de l'Ecole de rugby comprenant 5 bureaux, une salle polyvalente évolutive de 60 à 160 m<sup>2</sup>, et une cuisine de 50 m<sup>2</sup> s'ouvrant sur un auvent de 100 m<sup>2</sup>,
- un parking de 100 places dont 5 PMR,
- des espaces extérieurs de cheminement et de convivialité, organisés en belvédères minéral et paysager,

Le site sera entièrement clos.

### Budget de l'opération

- montant estimé des travaux : 3 110 000 € HT,
- coûts de maîtrise d'œuvre : 136 304 € HT,
- opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (dossier Loi sur l'eau, études de sols...) et travaux connexes (enfouissement de ligne HTA, défrichage) : 195 444 € HT.

Soit un total estimé de 3 441 748 € HT

### Subventions attribuées au projet

Le Conseil général de l'Hérault a attribué 304 000 € au projet, dans le cadre du Contrat de territoire conclu en 2013. La Région Languedoc-Roussillon a, quant à elle, notifié une subvention de 400 000 € en 2012, complétée en 2013 par une aide complémentaire de 70 000 € pour la piste d'athlétisme.

## Soutien des initiatives

### Signature d'une convention PLAJH avec le Conseil Général de l'Hérault

Ce contrat PLAJH – Partenariat Local d'Action Jeunesse de l'Hérault – signé le 1<sup>er</sup> août pour une durée de trois ans a plusieurs objectifs :

- soutenir et renforcer les initiatives existantes,
- mobiliser les partenariats,
- impulser la mise en œuvre de réponses nouvelles aux besoins des jeunes et des acteurs,
- améliorer la cohérence et la lisibilité des actions.

La Communauté de communes appuiera les initiatives des publics jeunes en matière de mobilité au plan local et européen, d'insertion, de formation d'animation (BAFA), d'actions innovantes intercommunales dans les domaines de la santé et la prévention, la culture, l'environnement, le sport à caractère citoyen, la coopération et l'échange. Ces actions innovantes seront soutenues dans le cadre d'un Fonds Initiatives Jeunes, qui vise particulièrement les 11/25 ans.

## Identité du territoire

### Mise en valeur de notre patrimoine

#### Validation du projet architectural du musée du Pic Saint-loup

Suite à l'abandon du projet de grand musée, décidé par le Conseil communautaire en juillet 2012, la Maison des consuls va être réaménagée afin de devenir une des portes d'entrée du territoire et de la thématique Préhistoire, qui permettra de faire rayonner les visiteurs jusqu'au site de Cambous. Un architecte spécialisé dans la réhabilitation de bâtiments anciens a été recruté en octobre 2012. Le projet architectural de l'agence Martin-Henck architectures a été validé en février 2013 et le permis de construire délivré en octobre. Le montant prévisionnel des travaux se monte à 700 000 € (hors études).

Le rocher sur lequel est bâtie la maison sera décaissé, pour ouvrir deux salles d'exposition vouées à l'archéologie. Les objets archéologiques seront mis en scène dans des vitrines serties dans le rocher. Les salles d'exposition de l'étage seront réaménagées pour des expositions temporaires. Un nouvel espace d'accueil distribuera l'accès aux salles de préhistoire et d'expositions. Enfin, le musée sera beaucoup plus largement ouvert sur le village.

Début des travaux : mars 2014.

## Convention culturelle et patrimoniale de territoire avec le Conseil Général

Cette convention permet d'accompagner la politique culturelle de notre collectivité et la mise en œuvre de projets contribuant à l'équité territoriale en matière de spectacle vivant et de patrimoine. Jusqu'alors triennale, elle a évolué en 2013 vers une convention annuelle portant sur des projets culturels ou patrimoniaux précis et budgétisés, soutenus par le Conseil général à hauteur de 18 000 € (14 000 € pour l'action culturelle et 4 000 € pour l'action patrimoniale).

## Convention avec la Société Languedocienne de Préhistoire

La Société Languedocienne de préhistoire a été identifiée comme pôle-ressource scientifique en matière de préhistoire sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup. La Communauté de communes s'appuiera sur ses compétences pour inventorier et mettre en valeur le fonds de collection du musée aux Matelles. La convention porte sur deux objets :

- la réalisation par la SLP de l'inventaire total des collections du musée, qui sera réalisée sur trois ans et inventoriée sous le format Musée de France,
- une mission de conseil scientifique pour la future exposition permanente préhistoire du Musée du Pic Saint-Loup. Elle sera menée par Frédéric Grosse, archéologue, responsable des activités pédagogiques à Cambous, sous la direction de Luc Jallot, Maître de conférences à l'université de Montpellier (coût : 14 166,00 €).

## Prêt d'une statue-menhir au musée du Pic Saint-Loup

La Communauté de communes a signé une convention de prêt pour cinq ans avec la commune de Viols-en-Laval, pour la mise à disposition d'une statue-menhir vieille de presque 5000 ans, découverte sur le site de Cambous. La statue sera exposée dans la collection permanente archéologique du musée.

## Projet de mise en valeur du château de Montferrand

Un voyage d'étude a été mené le 29 juin dans le sud Aveyron, en partenariat avec l'Office du tourisme du Grand Pic Saint-Loup, dans la perspective de valoriser le château. L'objectif de ce voyage était la rencontre avec les gestionnaires et animateurs des châteaux médiévaux de Peyrelade et Montaigut, suite à la réhabilitation et la restauration de ces sites via divers partenariats, en particulier avec l'association nationale REMPART.

Une réunion s'est ensuite tenue le 3 octobre 2013 où plusieurs points ont été validés par les élus en fonction d'une étude de faisabilité à venir :

- Un projet de réhabilitation du château sur 10 à 20 ans
- La mise en place d'un calendrier d'actions comprenant le nettoyage et le débroussaillage du site, son classement au titre des Monuments historiques, une campagne de fouille en 2014, le traitement du parking et de son accès ainsi que la création en 2015 d'une association responsable de la réhabilitation.

## Valorisation de nos paysages

### Implantation d'une table d'orientation au Puech des Mourgues

Le sentier de petite randonnée qui conduit au sommet du Puech avait été aménagé par la Communauté de communes en 2009, avant de voir son balisage détruit par l'incendie d'août 2010. Suite à cet incendie, le Conseil communautaire avait décidé en 2011 le lancement d'une étude sur les perspectives de réhabilitation des sites endommagés. Un plan d'actions après diagnostic avait été établi : travaux de nettoyage, préservation et mise en sécurité des espaces et développement d'outils touristiques. Dans ce cadre, la Communauté de communes, sur ce dernier point, a pris en charge et financé – avec l'appui financier de la Caisse locale du Crédit Agricole Pic Saint-Loup Hortus – la réalisation et la mise en place d'une table d'orientation au sommet.

Coût de ce projet : 11 000 € (participation Crédit Agricole : 600 €).

### Projet de sentier du Pic Saint-Loup

La réflexion s'est poursuivie en 2013 sur la requalification du sentier du Pic Saint-Loup. Le projet est maintenant défini, qui verra en 2014 une réfection du balisage, une fermeture des sentiers sauvages pour une meilleure lisibilité du sentier principal face sud, et un réaménagement du parking.

## Développement culturel

### Convention territoriale de développement culturel, plan « culture partagée »

Depuis 2011, l'Etat, le Conseil général et la Communauté de communes travaillent ensemble sur le soutien aux porteurs de projets culturels locaux. Cette convention a pour vocation d'être un outil de pilotage stratégique entre l'Etat, les collectivités et les associations. Elle s'inscrit dans une perspective d'expérimentation, et doit permettre d'enclencher de nouvelles dynamiques de publics autour d'actions innovantes et susceptibles d'exemplarité. En 2013, trois projets culturels ont été retenus : les résidences d'artistes en Grand Pic Saint-Loup avec Bouillon cube, le Festival de l'Art à l'Autre avec Mélendo et Poésie en langues et en signes avec Arts Résonances.

### Adhésion de la Halle du Verre à l'association « Sites d'exception en Languedoc »

Cette association a pour but de fédérer des sites majeurs du Languedoc afin de mutualiser les moyens de communication et de promotion (brochure, site internet, blog..), d'échanger des savoir-faire et de mettre en œuvre des actions groupées. Quinze sites en Hérault sont partie prenante de ce réseau, dont les grottes de Clamouse et des Demoiselles, le scénovision Molière, l'abbaye de Valmagne, les musées de Lattara, de Lodève et d'Argiléum.

## Exposition temporaire

Les élus ont souhaité poursuivre le cycle de programmation d'expositions sur quatre ans initié depuis 2011, proposant alternativement :

1. une maison (*Daumissime*, 2011)
2. une technique (*Gemmail*, 2012)
3. un artiste (*Xavier Carrère*, 2013)
4. un thème (programmation *DemoisELLES de Verre*, 2014)

Dans ce cadre, la Halle du Verre a accueilli du 2 mai au 15 décembre l'exposition *Processus* de l'artiste landais Xavier Carrère, sculpteur et souffleur de verre. Une soixantaine de pièces ont trouvé place dans l'espace d'exposition, dans une scénographie originale, aux formes et couleurs des années 70. Le processus créatif de l'artiste fait de jeux de couleurs, de mariages de matériaux divers, de bulles et de formes polies ou rugueuses composait un univers baroque et calme, invitant à la tendresse.

En complément des outils d'accompagnement de l'exposition (audio-guide, brochure en anglais, support pédagogique à destination des enfants), des créations de Xavier Carrère ont été proposées par la boutique, qui ont connu un grand succès.

Deux pièces ont été acquises par la Communauté de communes à l'issue de l'exposition, destinées à enrichir la collection permanente de la Halle du Verre.

## Filage de verre

L'atelier du verrier a également fonctionné au 2 mai au 15 décembre, avec une prestation de filage de verre, réalisée par Guillaume Domise, verrier installé à Vacquières. A partir de fin juillet, il a proposé aux enfants une nouvelle animation intitulée *Dessine ta bestiole*, qui a connu un grand succès : près de 600 enfants sont venus proposer leur bestiole imaginaire à Guillaume, qui l'a réalisée sous leurs yeux. Ils ont pu ensuite la récupérer pour un coût modeste... quelques jours plus tard, temps de re-cuisson oblige. L'animation a également été proposée aux scolaires : 347 élèves ont ainsi pu en bénéficier.

## Noël de Verre

Les 14 et 15 décembre, la Halle du verre organisait son 2ème Noël de Verre, en même temps que le dévernissage de l'exposition Xavier Carrère, en présence de l'artiste. 21 artistes, tous issus du grand sud, sont venus faire découvrir leurs créations de verre, à la Halle du Verre et dans deux autres lieux d'exposition proches. Une animation festive gratuite a été proposée tout au long du week-end. La manifestation a accueilli 3 500 personnes.

Enfin, en 2013, la Halle du verre a participé aux Journées européennes du Patrimoine et à la Nuit des Musées.

## Evolution du site Internet de la Halle du Verre

Compte-tenu de l'importance de la fréquentation de la Halle du Verre par un public anglophone (40% en juillet-août), le site Internet de la Halle a été enrichi en 2013 d'une version bilingue anglaise, reprenant ses diverses rubriques. Ceci permet d'être en cohérence avec d'autres sites web anglophones sur lesquels la Halle du Verre est référencée (Hérault Tourisme, LanguedocSun, Sites d'exception) et de capter ce public, l'exposition permanente et temporaire étant maintenant proposée en partie en version bilingue.

Lors de cette 5<sup>ème</sup> saison, la Halle du Verre a accueilli 10 500 visiteurs, un chiffre légèrement en baisse par rapport à la fréquentation de 2012 (11 000 visiteurs). L'explication est peut-être à chercher dans le contexte économique morose.

## Animation du territoire

### Nouvelles manifestations

Neuf manifestations nouvelles ont été retenues comme manifestations d'intérêt communautaires, et soutenues par la Communauté de communes à ce titre :

- **Fête de la Soupe** / Association Paturèle : journée de dégustation de soupes traditionnelles ou plus sophistiquées au cœur de l'hiver et du village de Lauret, autour des vins du Pic Saint Loup.
- **Trail le Roc des Mates** / Association Les Fous de Lauret : course à pied de 12,5 km autour de Lauret. Première course du Challenge du Pic Saint-Loup.
- **L'Hérault de ferme en ferme** / Association FD CIVAM 34 : week-end portes ouvertes des fermes du département (dont 4 sur le territoire de la Communauté de communes) avec des visites gratuites et commentées de l'exploitation, démonstrations et dégustations.
- **Festival des Charbonnières Lo Garou** / Foyer rural Les Quintillades : ce festival se déroule en deux temps : cuisson de la meule charbonnière tout au long de la semaine, période d'accueil des scolaires, des spécialistes et des passionnés, puis accueil du grand public le dimanche avec une quinzaine d'ateliers-animations sur un parcours de 3 km dans l'écosite des charbonnières.
- **Jumelage Causse-de-la-Selle – Isera Tambourin** / Mairie Causse de la Selle : accueil d'une délégation de 30 personnes venue d'Italie pendant 5 jours autour de la pratique du tambourin et du patrimoine local.
- **Entretiens du terroir en Pic Saint Loup** / Syndicat des vignerons du PSL : journée de rencontres et d'échanges entre les acteurs économiques et sociaux locaux, les décideurs et les élus du territoire, pour une réflexion sur les paysages et les actions à mettre en œuvre pour en assurer la préservation et la valorisation.
- **Foire aux ânes et aux chevaux** / Association animation saint-martinoise : ateliers d'attelage, démonstrations de centres équestres locaux, balade en calèche à dos d'ânes, ventes de chevaux et d'ânes, ferme de 80 animaux, présence d'exposants et d'artisans.
- **Festival du Triadou** / Association La Clastre : concerts de jazz et découverte de peintres et artistes régionaux.

- **Journées des santons et crèches** / Comité d'animation de St Jean de Cuculles : marché de santons et crèches, crèche vivante, exposants.

## Gestion des services

### Création d'un pôle culture-patrimoine

Suite au développement des activités du service Culture, et compte tenu de l'envergure de ses actions, celui-ci s'est restructuré en 2013, avec le recrutement à temps complet d'un directeur attaché de conservation du patrimoine au 1<sup>er</sup> mars, et il a quitté le Pôle Promotion et Animation du territoire pour devenir un pôle à part entière.

### Redéploiement des services de la Communauté de communes

L'évolution des missions liées aux compétences et au nouveau périmètre de la Communauté de communes a conduit à plusieurs recrutements, et a conforté la nécessité de regrouper sur la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières l'ensemble des agents intercommunaux.

Les locaux de l'Hôtel de la communauté ne permettant pas d'accueillir l'ensemble de ces agents, 250 m<sup>2</sup> de bureaux ont été loués sur la Zone d'Activités des Avants à Saint-Mathieu-de-Trévières pour y accueillir le Pôle Aménagement du Territoire et permettre le redéploiement des autres services au sein de l'Hôtel de la communauté.

### Mise en place d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 18 juin a approuvé sa création, dans le cadre des habilitations statutaires de la Communauté de communes, pour les communes qui le souhaitent, afin de palier la suppression du service de l'Etat (DDTM) à compter du 31 décembre 2013. Ce service vise à instruire les certificats d'urbanisme (a et b), les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager et les permis de démolir des communes (à l'exception de six d'entre elles qui ne possèdent pas la compétence urbanisme). Il peut en outre assurer des permanences pour répondre aux pétitionnaires.

Deux types de conventions sont proposés aux communes :

- l'une porte sur la totalité des autorisations et actes,
- l'autre exclut du champ de la convention les certificats d'urbanisme CUa et les déclarations préalables (restant en instruction communale).

Ces conventions identifient en outre précisément le rôle d'appui technique proposé par la Communauté de communes.

Dix-neuf communes ont souhaité adhérer à ce service :

- 4 ont signé la convention pour la totalité des autorisations et actes,

- 15 ont signé la convention partielle.

Deux instructrices ont été recrutées en fin d'année et un logiciel de gestion de l'instruction retenu.

## Effectifs des services

Les effectifs ont été tenus. Les seules variations concernent les filières administrative et technique : en filière administrative un recrutement a été opéré pour la mise en œuvre de l'instruction du droit des sols, et en filière technique, l'augmentation des effectifs fait suite à une redéfinition des postes à pourvoir, suite à des départs en retraite.

Filière professionnelle	Nombre d'agents	Comparatif 2012
Administrative	42	41
Technique	70	68
Animation	10	10
Culture	3	3
Sociale	1	1
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>123</b>

Tableau 4 : effectif des services

## Mutualisation de personnel

### Agents mis à disposition PAR la Communauté de communes

Nombre d'agents	Type de mission	Lieu d'affectation
5 (3,22 ETP)	Secrétariat de mairie : 3 Agent d'accueil : 1 Services techniques : 1	7 communes

Tableau 5 : agents mis à disposition par la Communauté de communes

### Agents mis à disposition DE la Communauté de communes

Nombre d'agents	Type de mission	Lieu d'affectation
-----------------	-----------------	--------------------



Nombre d'agents	Type de mission	Lieu d'affectation
2 (0,54 ETP)	Services techniques : 1 Ménage : 1	Collecte des OM, hôtel d'entreprises

Tableau 6 : agents mis à disposition de la Communauté de communes

## Organigramme

- Président : Alain POULET
- Direction générale des services : Sylvie MORAINVILLE
- Pôles ressources :
  - Administration générale : Sylvie MORAINVILLE
  - Pôle financier : Didier LECLERCQ (directeur général adjoint)
  - Pôle ressources humaines : Martine RIVIERE
  - Pôle communication : Régine SVALDI
- Pôles opérationnels :
  - Aménagement et préservation du territoire : Stéphane NOYER (directeur général des services techniques)
  - Développement du territoire : Thomas BLAY
  - Promotion et animation du territoire : Jean-Claude ALLIES
  - Culture – patrimoine : Didier FOURNIALS
  - Solidarité territoriale : Martine RIVIERE

## Chiffres de l'activité

### Finances

#### Compte administratif

#### Recettes de fonctionnement

Poste	Montant
Impôts et taxes	17 449 716 €
Dotations, subventions et participations	5 019 549 €
Produits exceptionnels	158 915 €
Atténuations de charges	121 123 €

Poste	Montant
Reprise excédent 2012	1 388 451 €
Produits des services	1 010 979 €
Autres produits de gestion courante	277 941 €

[Tableau 7 : recettes de fonctionnement 2013](#)

### Dépenses de fonctionnement

Poste	Montant
Frais de fonctionnement des services	5 263 549 €
Charges de personnel et frais assimilés	5 089 211 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	5 970 129 €
Attribution de compensation	2 932 943 €
Autres charges de gestion courante	676 156 €
Charges exceptionnelles	54 156 €
Charges financières	216 620 €
Subventions aux associations	770 318 €
Autofinancement pour section investissement	981 468 €

[Tableau 8 : dépenses de fonctionnement](#)

### Recettes d'investissement

Poste	Montant
Autofinancement	2 528 226 €
Subventions	109 912 €

Caution de loyers	2 203 €
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	206 557 €
Reprise d'excédent 2012	2 575 610 €
Participations des communes pour voirie	191 471 €

[Tableau 9 : recettes d'investissement](#)

### Dépenses d'investissement

Poste	Montant
Travaux de voirie	229 980 €
Stade de rugby Les Matelles	767 642 €
Centre de vacances	117 494 €
Capital	470 189 €
Piscine du Pic Saint-Loup	832 915 €
Halle du Verre	37 601 €
Musée des Matelles	34 984 €
Acquisition matériel et véhicules déchets	570 389 €
Travaux de maintenance crèches	89 581 €
Etudes ZAE Le Triadou	35 000 €
Fonds de concours	245 060 €

[Tableau 10 : dépenses d'investissement](#)

### Fiscalité : taux des diverses taxes et évolution

#### Taux des taxes directes locales

Type de taxe	2013	2012	2011
--------------	------	------	------

Type de taxe	2013	2012	2011
Taxe d'habitation	10,69 %	10,69 %	10,69 %
Foncier bâti	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Foncier non bâti	3,41 %	3,41 %	3,41 %
Contribution foncière des entreprises	28,76 %	28,76 %	28,76 %

Tableau 11 : taux des taxes directes locales 2013

### Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) selon les zones

Type de zone	2013	2012	2011
Zone de collecte individuelle	11,92 %	11,92 %	11,92 %
Zone de collecte collective	11,15 %	11,15 %	11,15 %
Zone de collecte isolée	10,03 %	10,03 %	10,03 %

Tableau 12 : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2013

### Mandats et titres émis

- Mandats de paiement : 3 962
- Titres de recettes : 1 682

### Subventions

#### Subventions demandées

Objet	Montant projet	Organisme sollicité et subvention accordée
Plan de gestion de la Fraissinède et de la Jasse	9 418 €	• Agence de l'eau : 7 534,40 € (80%)
Abords de la piscine du Pic Saint Loup	995 570 €	• Réserve parlementaire 2013 : 11 100 €

Objet	Montant projet	Organisme sollicité et subvention accordée
Natura 2000 Pic Saint Loup	31 500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>FEADER : 11 177,52 € + DREAL : 11 177,52 € = 25 200 €</li> </ul>
Vol Libre	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 : 1 966 €</li> </ul>
Entretien et restauration des cours d'eau : bilan et plan de gestion 2013-2017	54 750 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'eau : 16 425 € (30%)</li> </ul>
Musée Pic Saint Loup	784 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat DETR : 235 200 € (30%)</li> <li>Réserve parlementaire 2013 : 10 000 €</li> <li>DRAC LR Abandonné (pas de cumul possible DETR/DRAC)</li> <li>Conseil Régional LR : 156 800 €</li> <li>CG 34 (Contrat de territoire) : 156 800 €</li> </ul>
Schéma Directeur Eau Brute	70 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'Eau : ne finance pas ce type de projets</li> <li>CG34 : 21 000 € (Contrat de Territoire)</li> </ul>
Schéma Directeur Eau potable	95 680 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'Eau : 47 840 €</li> <li>CG 34 : 12 000 € (Contrat de Territoire)</li> </ul>
Etude préalable rénovation huit déchetteries	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>ADEME + CG34 : en cours</li> </ul>
Renouvellement convention culturelle de territoire	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 : 20 000 €</li> </ul>
Etude de réhabilitation, mise à jour et extension Plan massif de protection des forêts contre les incendies (PMPFCI)	50 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat : 10 000 €</li> </ul>
Etude d'impact et suivi piézométrique sur Saint-Clément-de-Rivière	50 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'Eau : 2 500 €</li> </ul>

Objet	Montant projet	Organisme sollicité et subvention accordée
Projet d'inspection et diagnostic du forage du Devès-St-Jean-de-Buèges	22 235 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'Eau : 6 670 €</li> </ul>
Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais : animation 2013	40 250 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat (MEDDE) : 16 313,05 €</li> <li>FEADER : 15 886,95 €</li> </ul>
Signalétique au sein des 6 parcs d'activités du territoire	89 500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 (Contrat de Territoire) : 30 000 €</li> </ul>
Requalification du sentier de Cazevieille au Pic Saint-Loup	78 740 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 (Contrat de Territoire) : 39 370 €</li> </ul>
Halle du verre - Agrandissement de l'Atelier (PER)	112 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 (Contrat de Territoire) : 39 200 €</li> </ul>
Création office de Tourisme-Aménagement d'un chai aux Matelles	320 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 (contrat de territoire) : 160 000 €</li> </ul>
Etude parc global déchetteries	30 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 (contrat de territoire) : 9 000 €</li> <li>ADEME : en attente</li> </ul>
Réhabilitation décharge brute de Claret	70 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 (contrat de territoire) : 30 000 €</li> </ul>
Pôle rugby (Terrain de rugby, vestiaire, Club House)	3 371 570 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>CG 34 (contrat de territoire) : 304 000 €</li> </ul>

Tableau 13 : subventions demandées 2013

## Subventions versées

### ■ Fonds de concours aux communes (délibérations 2013)

19 communes bénéficiaires : Assas, Buzignargues, Combaillaux, Claret, Fontanès, Guzargues, Les Matelles, Mas-de-Londres, Murles, Saint-Clément-de-Rivière, Sainte-Croix-de-Quintillargues,

Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran, Valflaunès, Vailhauquès.

Type de fonds de concours	Montant
Restauration d'équipements du patrimoine	3 829,81 €
Aménagement de cheminements doux	105 280,45 €
Aménagement d'espaces publics	24 874,13 €
Création de terrain multisports/skate park	36 519,94 €
Aménagement d'une aire de jeux	38 953,03 €
Acquisition de matériel événementiel	23 377,97 €
Végétalisation	33 673,28 €
<b>Total</b>	<b>266 508,61 €</b>

Tableau 14 : subventions versées - fonds de concours

#### ■ Associations pour l'accueil de la petite enfance

Etablissement	Commune d'implantation	Montant
Trott'Menu	Assas	48 667 €
Les Fripounets	Saint-Martin-de-Londres	60 000 €
Los Pequelets	Saint-Mathieu-de-Trévières	58 152 €
Les Garriguettes	Vailhauquès	21 750 €

Tableau 15 : subventions versées - associations pour l'accueil de la petite enfance

#### ■ Action sociale

Etablissement	Commune d'implantation	Montant
Jouons en ludothèque (Lieux d'accueil enfants-)	Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Martin-de-Londres	6 700 €

Etablissement	Commune d'implantation	Montant
parents-LAEP)		
IFAD (Relais Infos Service Emploi)	Ganges	58 000 €
Mission Locale Garrigue Cévennes	Saint-Mathieu-de-Tréviars	83 303,20 €

[Tableau 16 : subventions versées – action sociale](#)

#### ■ Accueil de loisirs sans hébergement

Commune d'implantation	Montant
Brissac	907,25 €
Viols-en-Laval	16 150 €
Saint-Bauzille-de-Putois	133 €
Saint-Mathieu-de-Tréviars	20 843,04 €
Causse-de-la-Selle	3 000 €

[Tableau 17 : subventions aux accueils de loisirs sans hébergement](#)

#### ■ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Formation	Montant
2 sessions de formation	4 970 €

[Tableau 18 : subventions BAFA](#)

#### ■ Manifestations d'intérêt communautaire

Commune	Manifestation / organisateur	Montant
Lauret	Fête de la soupe / Association Paturèle	750 €



Commune	Manifestation / organisateur	Montant
Saint-Gély-du-Fesc	Miss Pic Saint-Loup / APAS	1 500 €
Viols-le-Fort	Festival C.H.A.P. / CHAP	4 000 €
Saint-Mathieu-de-Trévières	Passerelles d'Avril / S'aime à tous chants	5 000 €
Communauté de communes	Festa Trail Pic Saint-Loup / Passe Muraille	15 000 € + 1000 € pour le Challenge du Pic
Saint-Jean-de-Buèges	Festival de gastronomie languedocienne / mairie	logistique 10 000 €
Teyran	Semi-marathon des Vendanges / MJC	1 000 €
Causse-de-la-Selle	Mixture culturelle Bouillon cube	4 000 €
Saint-Mathieu-de-Trévières	Les Vendémiaires / Les Vendémiaires	2 000 €
Valflaunès	Festa de la Vendemia / Culture et vins en Pic Saint-Loup	3 000 €
Saint-Gély-du-Fesc	Les km de St-Gély / Les km de St-Gély	1 000 €
Saint-Jean-de-Cuculles	Les Foulées du Pic St-Loup / Au cœur du Pic	1 000 €
Communauté de communes	Le Challenge du Pic Saint-Loup / Sud sport.com	3 300 €
Ste-Croix-de-Quintillargues	Festival des charbonnières lo Garou / Foyer rural Les Quintillades	2 000 €
Causse-de-la-Selle	Jumelage Isera tambourin / mairie Causse-de-la-Selle	2 000 €
Saint-Martin-de-Londres	Foire aux ânes et aux chevaux / Animation saint-martinoise	1 500 €
Le Triadou	Festival de jazz / La Clastre	2 500 €

Commune	Manifestation / organisateur	Montant
Saint-Jean-de-Cuculles	Journées des santons et crèches / comité d'animation de St-Jean-de-Cuculles	2 000 €
Lauret	Le Roc des Mates / les fous de Lauret	1 000 €
Territoire	L'Hérault de ferme en ferme / FD CIVAM 34	2 000 €
Total	-	68 550 €

[Tableau 19 : manifestations d'intérêt communautaire](#)

Nom de l'association / événement	Budget 2013 réalisé	Subvention accordée	% du budget de l'action
Bouillon cube / résidences d'artistes en Grand Pic Saint-Loup	40 993,00 €	7 000 €	17.08 %
Arts Résonances / Poésie en langues et en signes	9 165,30 €	2 500 €	27.28 %
Bien vivre à Valflaunès / Journées de la Préhistoire	16 851,92 €	6 000 €	35.60 %
Bien vivre à Valflaunès / Prix Albertine Sarrazin	9 482,49 €	2 500 €	26.36 %
Société languedocienne de Préhistoire / Le Printemps de la Préhistoire	5 500 €	2 000 €	36.36 %
Société languedocienne de Préhistoire / Les balades de Fred	1 917,11 €	500 €	26.08 %
Acte Chanson / Saint Gély chante Brassens	17 633,92 €	2 000 €	11.34 %
Château d'Assas / Festival Scott Ross	27 400 €	2 000 €	7.30 %
Melando / Festival De l'Art à l'Autre	27 673,00 €	10 000 €	36.14 %
Le Chœur d'Assas / Choral'Pic	7 261,07 €	1 500 €	20.66 %

Nom de l'association / événement	Budget 2013 réalisé	Subvention accordée	% du budget de l'action
J'ai rendez-vous avec vous / Concerts	8 254,00 €	2 200 €	26.65 %

Tableau 20 : subventions aux associations

#### ■ Autres subventions des commissions

Bénéficiaire	Objet	Montant
Ligue contre le cancer	-	2 500 €
Regards Club Photos	Expositions photos	2 000 €
Terroir d'exception	Projet de livre sur vignes et vignerons du Pic Saint-Loup	1 000 €
Syndicat des vignerons	Entretiens du terroir en Pic Saint-Loup	2 000 €
APAS	31 <sup>ème</sup> salon artisanal Saint-Gély-du-Fesc (1 <sup>er</sup> acompte)	750 €
Association Sport et culture	Etude sur retombées économiques & sociologiques du Festa trail	1 200 €

Tableau 21 : autres subventions des commissions

#### ■ Autres subventions

Organisme	Montant
Office de tourisme du Grand Pic Saint-Loup	400 000 €
Plateforme d'initiative locale Montpellier	20 000 €

Tableau 22 : autres subventions

## Service d'alimentation en eau potable

Commune	Nombre d'abonnés	M <sup>3</sup> consommés	Rendement du réseau	Prix du m <sup>3</sup> / 120 m3 consommés
Saint-Clément-de-Rivière	1 785	537 499	87 %	0,46 €
Saint-Jean-de-Buèges	200	11 715	58 %	1,39 €
Saint-André-de-Buèges	58	4 274	54 %	1,89 €
Pégairolles-de-Buèges	79	4 650	47 %	1,55 €

Tableau 23 : service d'alimentation en eau potable

## Déchets

### Collecte en porte-à-porte

Déchets (en tonnes)	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
Ordures ménagères non recyclables	10 254	10 048	10 208	+2 %
Ordures ménagères recyclables	2 065	2 075	1 973	- 5 %
Total	12 319	12 123	12 181	-

Tableau 24 : collecte des déchets en porte-à-porte

NB : en 2013, intégration des 3 communes de l'ex Ceps et Sylves (+2,99 % habitants)

### Collecte en apport volontaire

Déchets (en tonnes)	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
Ferraille	315	374	468	+ 25 %
Terre et gravats	3 848	4 926	5 150	+ 5 %
Végétaux bruts	2 958	4 691	3 838	- 18 %

Déchets (en tonnes)	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
Bois brut	3 184	2 345	2 685	+ 14 %
Carton	390	394	426	+ 8 %
Plaques de plâtre	112	187	197	+ 5 %
Encombrants	2 826	2 595	2 707	+ 4 %
Verre	1 265	1 318	1 405	+ 7 %
Papier	397	437	584	+ 34 %
Huile	16	16	13	- 19 %
Batteries	5	9	16	+ 78 %
Piles	1	3	2	- 33 %
Lampes basse consommation	0	0,70	0,50	- 29 %
Cartouche imprimante, tél. portable	0,40	0,12	0,20	+ 66 %
Vêtements	49	28	30	+ 7 %
Déchets toxiques	3	3	3	0 %
Total	15 370	17 327	17 524	-

[Tableau 25 : collecte des déchets en apport volontaire](#)

### Déchets : répartition des recettes

Poste	Pourcentage
TEOM	83 %
Redevance spéciale	1 %
Aides des éco-organismes	10 %

Poste	Pourcentage
Vente de matériaux	4 %
Remboursements et cessions	2 %

Tableau 26 : déchets - répartition des recettes

### Déchets : répartition des dépenses

Poste	Pourcentage
Personnel	39 %
Charges de collecte	12 %
Traitement des déchets	49 %

Tableau 27 : déchets - répartition des dépenses

### Actions en direction des communes

#### Service Gestion des espaces naturels

Débroussaillage des abords des voiries	2013	2012
Nombre de communes	22	16
Nombre de jours de prestation	63	47
Nombre de km traités	144	128

Tableau 28 : débroussaillage des abords des voiries

#### Prêt de matériel

Prêt de matériel	2013	2012
Nombre de communes	31	27

Prêt de matériel	2013	2012
Nombre de manifestations	232	200
Matériels les plus demandés	Tables et chaises, barnums, estrades	

Tableau 29 : prêt de matériel

## Actes administratifs

Bénéficiaires	Type d'actes
Communes : Assas, Buzignargues, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Mathieu-de-Trévières, Vacquières, Valflaunès	6 acquisitions, 3 servitudes
Syndicats : SMEA	10 servitudes

Tableau 30 : actes administratifs

## Action sociale

### Téléalarme

Ce service, proposé aux personnes de plus de 60 ans (ou moins sur avis médical), permet de préserver l'autonomie des personnes isolées grâce à une télésurveillance 24h/24 toute l'année. La Communauté de communes prend en charge les frais d'installation et tout ou partie des frais d'abonnement en fonction des revenus des bénéficiaires.

#### ■ Nombre d'abonnés actifs au 31 décembre 2013

**172 abonnés** (113 femmes, 27 hommes, 32 couples), soit 326 abonnés depuis la création du service en 2004

Type d'intervention	Nombre
Chutes	83 (dont 33 envois de secours et 11 transports aux urgences)
Appels de convivialité	43

Type d'intervention	Nombre
Essais de médaillon	173
Appels pour demandes techniques	39

Tableau 31 : types d'intervention téléalarme

■ **Nombre d'abonnés par commune, au 31 décembre 2013**

Commune	Nombre d'abonnés
Assas	11
Claret	7
Combaillaux	4
Guzargues	3
Lauret	2
Le Triadou	1
Les Matelles	4
Mas-de-Londres	1
Sauteyrargues	2
Saint-Bauzille-de-Montmel	5
Saint-Clément-de-Rivière	23
Saint-Gély-du-Fesc	56
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	1
Saint-Jean-de-Cuculles	2
Saint-Martin-de-Londres	2



Commune	Nombre d'abonnés
Saint-Mathieu-de-Trévières	18
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	1
Sainte-Croix-de-Quintillargues	2
Teyran	17
Vailhauquès	2
Valflaunès	1
Viols-le-Fort	7
Total	172

Tableau 32 : téléalarme - nombre d'abonnés par commune

### Pic Transport +

Destiné aux personnes à mobilité réduite et après accord d'un médecin expert conventionné, Pic Transport + permet aux résidents de se déplacer sur le territoire et 25 km alentour, pour un prix modique. Il fonctionne tous les jours de l'année de 7 h à 24 h.

#### ■ Typologie des utilisateurs (au 31 décembre 2013)

Nombre de personnes	Nombre de trajets	Kilométrage	Type d'utilisation	Motif de déplacement
79 inscrits (29 femmes, 50 hommes) 26 nouvelles demandes en 2013, dont 20 validées	4 138 (3 841 en 2012)	113 389 km (109 117 en 2012)	PMR : 40 % Fauteuil : 60 %	Professionnel : 17 % Vie quotidienne : 83 %

Tableau 33 : Pic Transport + - Typologie des utilisateurs

■ **Nombre d'abonnés par commune, au 31 décembre 2013**

Commune	Nombre d'abonnés
Claret	1
Combaillaux	3
Guzargues	2
Les Matelles	1
Mas-de-Londres	1
Saint-Clément-de-Rivière	6
Sainte-Croix-de-Quintillargues	1
Saint-Gély-du-Fesc	13
Saint-Jean-de-Cuculles	1
Saint-Martin-de-Londres	3
Saint-Mathieu-de-Trévières	16
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	2
Teyran	8
Vailhauquès	4
Viols-le-Fort	17
<b>Total</b>	<b>79</b>

Tableau 34 : Pic Transport + - nombre d'abonnés par commune

## Consultation juridique

Une permanence mensuelle, assurée par un avocat du barreau de Montpellier, se tient sur rendez-vous, à Saint-Mathieu-de-Trévières et Saint-Martin-de-Londres (sauf juillet et août pour les deux lieux de permanence, ainsi que décembre pour Saint-Martin-de-Londres). Elle est anonyme et gratuite.

En 2013, 19 permanences ont été tenues, qui ont permis de recevoir 112 personnes.

Commune	Nombre d'abonnés
Droit administratif	6
Droit consommation	6
Droit commercial	4
Droit de la famille	35
Droit du travail	10
Droit immobilier	12
Droit pénal	0
Litige assurance / banque	5
Succession	10
Surendettement	4
Urbanisme	10
Voisinage	8
Non communiqué	2
<b>Total</b>	<b>112</b>

## Accueil de la petite enfance

### ■ Structures multi-accueil

Nom	Commune d'implantation	Places	Enfants accueillis (sept. 2013)
Trott'Menu	Assas	18	33
Los Pequelets	Saint-Mathieu-de-Trévières	32	43
Les Fripounets	Saint-Martin-de-Londres	30	47
Les Garriguettes	Vailhauquès	19	33
<b>Total</b>	-	<b>99</b>	<b>156</b>

Tableau 36 : structures multi-accueil

### ■ Relais assistants maternels

(pas de données pour le RAM de Saint-Martin-de-Londres (arrêt maladie de l'animatrice))

Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s actif(ve)s	Places d'agrément	Enfants accueillis	Nouvelles demandes de parents
214	710	815	231

Tableau 37 : Relais assistants maternels

### ■ Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Lieu de permanence	Agrément	Nombre d'enfants concernés	Nombre total d'enfants venus
Saint-Martin-de-Londres	8 enfants/séance	Le mardi : 107 le jeudi : 92	Le mardi : 555 le jeudi : 440

Lieu de permanence	Agrément	Nombre d'enfants concernés	Nombre total d'enfants venus
Saint-Mathieu-de-Trévières	14 enfants/séance	Le mercredi : 55	230
<b>Total</b>	-	<b>254</b>	<b>1 225</b>

Tableau 38 : Lieux d'accueil enfants-parents

### Relais Infos Service Emploi

Ce service d'information et d'accueil pour l'emploi, la formation et l'insertion est à destination d'un public adulte, en complémentarité de la Mission Locale pour les 16-25 ans. Initié par la Communauté de communes en 2011, il est porté par l'IFAD de Ganges. Il tient des permanences à Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Martin-de-Londres et Vailhauquès.

- **Nombre d'inscriptions** : 476
- **Nombre d'entretiens** : 629
- **Visites par lieu de permanence** :
  - Saint-Mathieu-de-Trévières : 302
  - Saint-Martin-de-Londres : 103
  - Vailhauquès : 83

### Cap sur l'Aventure

#### Vacances scolaires et classes

Type de séjour	Nombre d'enfants	Cumul
Février	Inscription directe : 36 Communes : 104	140
Pâques	Journées multi-activités : 103	103
Eté	Séjours Espinouse : 228 Séjours Pelvoux : 57	285
Toussaint	Mini-séjours : 14 Journées multi-activités : 56	70
Classes	Neige : 110	164

Type de séjour	Nombre d'enfants	Cumul
	Découverte : 54	
<b>Total</b>	-	<b>762 enfants</b>

Tableau 39 : Cap sur l'Aventure - vacances scolaires et classes

## Autres séjours

Autres séjours : 261 participants.

## Commande publique et contrats/conventions

Type de contrat / convention	Nombre
Marchés publics	26
Commissions d'appel d'offres	9
Délégations de service public	7
Contrats	52
Conventions	191
Baux administratifs	4

Tableau 40 : contrats et conventions passés en 2013